



N° 13 614\*01

**DEMANDE DE DÉROGATION  
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION  
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom : .....	
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	<b>LOIRE OCEAN DEVELOPPEMENT</b> Bat 02- 7 <sup>me</sup> étage 34 rue du Pré Gauchet CS 93 521 44 035 NANTES Cedex 01
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	
Adresse :	
Nature des activités : Développement et renouvellement des espaces urbains économiques	
Qualification : Entreprise publique Locale	

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 <i>Cerambyx cerdo</i> Grand Capricorne	Coupe des 2 chênes (1 chêne avec présence avérée + 1 chêne avec forte suspicion)
B2 <i>Nyctalus noctula</i> Noctuel commune	
B3 <i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle commune	Coupe des 2 chênes (Chêne têtard de plus de 50 cm de diamètre, avec trou profond, Chêne têtard de plus de 50 cm de diamètre, avec blessure et cavité profonde)- Sites favorables au repos d'individus isolés
B4 <i>Pipistrellus kuhlii</i> Pipistrelle de kuhl	
B5 <i>Eptesicus serotinus</i> Sérotine commune	
B6 <i>Myotis mystacinus</i> Murin à moustaches	
B7, <i>Aegithalos caudatus, Phylloscopus collybita, Certhia brachydactyla, Dendrocopos major, Erithacus rubecula, Sitta europaea, Troglodytes troglodytes, Fringilla coelebs, Picus viridis, Parus major, Cyanistes caeruleus, Sylvia atricapilla, Prunella modularis,</i>	Coupe de 16 platanes et 4 chênes possibles sites de reproduction

Ch

Mésange à longue queue, Pouillot véloce, Grimpereau des jardins, Pic épeiche, Rougegorge familier, Sittelle torchepot, Troglodyte mignon, Pinson des arbres, Pic vert, Mésange charbonnière, Mésange bleue, Fauvette à tête noire, Accenteur mouchet,	
--	--

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION \***

Protection de la faune ou de la flore	D	Prévention de dommages aux forêts	D
Sauvetage de spécimens	D	Prévention de dommages aux eaux	D
Conservation des habitats	D	Prévention de dommages à la propriété	D
Etude écologique	D	Protection de la santé publique	D
Etude scientifique autre	D	Protection de la sécurité publique	D
Prévention de dommages à l'élevage	D	Motif d'intérêt public majeur	x
Prévention de dommages aux pêcheries	D	Détention en petites quantités	D
Prévention de dommages aux cultures	D	Autres	D

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

La présente demande de dérogation concerne l'aménagement d'une maison de santé au sein du quartier Nantes Nord, inscrit dans la géographie prioritaire de la politique de la ville et dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Le projet de maison de santé est porté par Nantes Métropole, et fait l'objet de financements par l'ANRU et la région Pays de la Loire. Il sera le premier bâtiment structurant du projet global à sortir de terre, répondant ainsi à une demande forte des habitants du quartier, concertés depuis plusieurs années.

Le projet de la maison pluridisciplinaire de santé est un programme structurant pour le territoire de Nantes nord. Ce projet répond à un manque dénoncé par les habitants. En effet, aucune structure de santé n'est établie à Nantes Nord et les médecins sont de plus en plus rares dans le quartier. Le lieu de la maison de santé hébergera différents professionnels de santé : médecins, infirmiers, kinés... Mais sera aussi destinée à l'information et à la sensibilisation des habitants du quartier sur des questions médicales.

**D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION \***

**Destruction**    **x** Préciser : Vingt arbres (4 chênes et 16 platanes) nécessitent d'être coupés travaux pour assurer l'aménagement global de l'îlot santé . Ils seront coupés au moment des travaux dans les conditions définies dans le dossier de demande de dérogation.

**Altération**    **D** Préciser : .....

**Dégradation**    **D** Préciser : .....

Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS \***

Formation initiale en biologie animale bureau d'étude spécialisé.....	x	Préciser : Le chantier sera suivi par un Ecologue faunisticien d'un
Formation continue en biologie animale .....	D	Préciser : .....
..... Autre formation .....	D	Préciser : .....

*Ch*

#### F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Les travaux de coupe d'arbres sont programmés au cours du premier trimestre 2021 .  
ou la date : .....

#### G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Pays de la Loire  
Départements : Loire-Atlantique  
Cantons : Nantes 6  
Communes : Nantes

#### H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \*

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos	X
Mesures de protection réglementaires	D
Mesures contractuelles de gestion de l'espace	D
Renforcement des populations de l'espèce	D
Autres mesures	D Préciser :

Toutes les mesures sont détaillées au sein du dossier de demande de dérogation.

- **Mesures d'évitement**
- **Préservation d'un chêne : Espèces visées : Grand Capricorne, Groupe des chiroptères**
  
- **Mesure de réduction :**
- Gestion des fûts : mise en œuvre d'une méthodologie adaptée pour la coupe de chacun des arbres et disposition à proximité d'arbres favorables identifiés – **Espèce visée : Grand Capricorne**
- Période coupe des arbres : en dehors de la période reproduction des oiseaux - **Espèces visées : Groupe des oiseaux**
- Coupe douce de 2 chênes et bouchage de trous à l'automne - **Espèces visées : Groupe des chiroptères**
  
- **Mesure de compensation**
- Création de deux îlots de vieillissement - **Espèce visée : Grand Capricorne et favorable au groupe des chiroptères et des oiseaux**
  
- **Mesure d'accompagnement**
- Installation de 3 à 5 gîtes artificiels : **Espèces visées : Groupe des chiroptères**
- Installation de 3 à 5 nichoirs artificiels : **Espèces visées : Groupe des oiseaux**
- Plantation d'arbres : 14 arbres seront plantés en 2021 sur la rue Jacques Cartier, à proximité immédiate du site de la maison de santé. Plus généralement, le plan guide validé début 2020 prévoit à l'horizon 2025 la plantation d'environ 560 nouveaux arbres sur le secteur Bout-des-Pavés / Chêne des Anglais. Les essences plantées seront étudiées avec le Service des Espaces Verts de la ville de Nantes (SEVE) dans le cadre du plan de gestion élaboré pour le projet.
  
- **Mesure de suivi**
- Mise en place d'un suivi des îlots de vieillissement sur 30 ans- **Espèces visées : Grand Capricorne, Groupe des chiroptères, groupe des oiseaux**

A noter qu'une annexe à ce CERFA vient préciser les mesures appliquées en conséquence de l'aménagement de la maison de santé.

Ch

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Le suivi des différentes opérations sera assuré par un Ecologue faunisticien d'un bureau d'étude spécialisé. Un compte-rendu régité après chaque intervention sera mis à la disposition des services de l'état.

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à .....  
le .....  
Votre signature

*NANTES*  
*13.11.2020*  
  
LOIRE OCEAN DÉVELOPPEMENT

34 rue du Pré Gaucher - CS 95521  
44035 NANTES CEDEX 1  
Tél : 02 40 92 95 30 - Fax : 02 40 92 12 05  
Siret : 865 800 767 00069



N° 13616\*01

## DEMANDE DE DEROGATION

POUR  LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT  
 LA DESTRUCTION  
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE  
 DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

## A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : LOIRE OCEAN DEVELOPPEMENT

Bat 02- 7<sup>me</sup> étage

34 rue du Pré Gauchet

CS 93 521

44 035 NANTES Cedex 01

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse (siège social) : N° Rue :

Commune :

Code postal :

Nature des activités : Développement et renouvellement des espaces urbains économiques

Qualification : Entreprise publique Locale

## B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Cerambyx cerdo</i> Grand Capricorne	Non déterminée	Deux chênes sont coupés : l'un avec la présence d'individus confirmée, l'autre avec une forte suspicion
B2		
B3		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

## C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION \*

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrie	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Suite sur papier libre

## D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

## D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT

Capture définitive  Préciser la destination des animaux capturés :Capture temporaire  avec relâcher sur place  avec relâcher différé 

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

Ch.

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle  Capture au filet   
Capture avec épuisette  Pièges  Préciser :  
Autres moyens de capture  Préciser :

Utilisation de sources lumineuses  Préciser :

Utilisation d'émissions sonores  Préciser :  
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Commentaire :

*Suite sur papier libre*

## D2. DESTRUCTION\*

- Destruction des nids  Préciser : ...  
Destruction des oeufs  Préciser : ...  
Destruction des animaux  Par animaux prédateurs  Préciser :  
Par pièges létaux  Préciser :  
Par capture et euthanasie  Préciser :  
Par armes de chasse  Préciser :  
Autres moyens de destruction  Préciser : Destruction possible lors de la coupe de 2 chênes

*Suite sur papier libre*

## D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE\*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs  Préciser :  
Utilisation d'animaux domestiques  Préciser :  
Utilisation de sources lumineuses  Préciser :  
Utilisation d'émissions sonores  Préciser :  
Utilisation de moyens pyrotechniques  Préciser :  
Utilisation d'armes de tir  Préciser :  
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle  Préciser :

*Suite sur papier libre*

## E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION \*

- Formation initiale en biologie animale  Préciser : Le chantier sera suivi par un Ecologue faunisticien d'un bureau d'étude spécialisé  
Formation continue en biologie animale  Préciser :  
Autre formation .....  Préciser :

## F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : Les travaux de coupe d'arbres sont programmés au cours du premier trimestre 2021 .

## G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Pays de la Loire  
Départements : Loire Atlantique  
Cantons : Nantes 6  
Commune : Nantes

## H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

CF

Relâcher des animaux capturés   
Renforcement des populations de l'espèce

Mesures de protection réglementaires .....   
Mesures contractuelles de gestion de l'espace .....

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Les mesures suivantes seront appliquées.

Evitement	Recherche de la préservation des arbres favorables au Grand capricorne et aux chiroptères
Réduction	Gestion des fûts
Compensation	Création de 2 îlots de vieillissement
Suivi	Suivi des 2 îlots de vieillissement sur 30 ans

A noter qu'une annexe à ce CERFA vient apporter un détail sur les mesures appliquées en conséquence de l'aménagement de la maison de santé.

#### I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à

le

Votre signature

NANTES  
13.11.2020

LOIRE OCEAN DEVELOPPEMENT  
34 rue du Pré Gauchet - CS 93321  
44035 NANTES CEDEX 1  
Tél. : 02 40 92 95 30 - Fax : 02 40 92 12 05  
Siret : 865 800 787 00069





## Maison de santé Nantes Nord

### Demande de dérogation au titre de la législation sur les espèces protégées

ANNEXE AUX CERFA 13614-01 et 13616-01

#### 1. Connaissance écologique au sein du périmètre de la maison de santé

Pour rappel, un inventaire à l'échelle de la ZAC dans laquelle s'inscrit le périmètre de la maison de santé a fait l'objet d'un inventaire entre avril 2019 et août 2020.

L'aire d'étude immédiate (donc le périmètre du projet de maison de santé) a fait l'objet d'investigations complémentaires à savoir :

- 02 avril 2020 : passage pour identifier les caractéristiques de trois chênes et observer les autres arbres de l'aire d'étude immédiate ;
- 11 août 2020 : pose d'un enregistreur durant une nuit dans le but d'identifier les espèces de chauve-souris. Les oiseaux présents ont également été notés.

Le tableau suivant synthétise les informations pour le périmètre de la maison de santé.

<b>Flore</b>	Les inventaires effectués entre avril 2019 et août 2020 permettent de conclure sur l'absence d'espèce floristique protégée ou patrimoniale dans l'aire d'étude immédiate.
<b>Avifaune</b>	<p>Au mois d'août 2020, les espèces suivantes ont été contactées dans l'aire d'étude immédiate : Rougegorge familier, Troglodyte mignon, Bergeronnette grise, Pie bavarde, Tourterelle turque, Mésange bleue, Pigeon ramier et Corneille noire.</p> <p>Elles ont toutes été contactées au cours des passages précédents et sont des espèces ubiquistes et/anthropophiles. A noter que parmi l'ensemble des espèces nicheuses identifiées lors des inventaires entre avril 2019 et août 2020, les espèces suivantes sont considérées comme pouvant nicher dans l'aire d'étude immédiate : Mésange à longue queue, Pouillot véloce, Grimpereau des jardins, Pic épeiche, Rougegorge familier, Sittelle torchepot, Troglodyte mignon, Pinson des arbres, Pic vert, Mésange charbonnière, Mésange bleue, Fauvette à tête noire, Accenteur mouchet.</p>
<b>Amphibiens</b>	Suite aux inventaires entre avril 2019 et août 2020, aucune espèce d'amphibien n'a été identifiée dans l'aire d'étude immédiate. Les milieux de l'aire d'étude immédiate ne présentent aucune fonctionnalité pour le groupe des amphibiens, notamment pour leur reproduction.
<b>Reptiles</b>	Suite aux inventaires entre avril 2019 et août 2020, aucune espèce de reptile n'a été identifiée dans l'aire d'étude immédiate. Il est toutefois considéré que des individus de Lézard des murailles pourraient exploiter l'aire d'étude immédiate.
<b>Chiroptères</b>	La nuit d'écoute par enregistreur passif dans l'aire d'étude immédiate a permis de mettre en exergue l'utilisation du site par 5 espèces : la Noctule commune, la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Nathusius, la Sérotine commune et le Murin à moustaches (probable).
<b>Autres Mammifères</b>	Suite aux inventaires entre avril 2019 et août 2020, aucune espèce de mammifère protégée n'a été identifiée dans l'aire d'étude immédiate. A noter qu'en dehors de l'aire d'étude immédiate, l'Ecureuil roux a été observé.

CL

<b>Entomofaune</b>	<p>L'aire d'étude immédiate présente un intérêt patrimonial pour les coléoptères saproxyliques et plus particulièrement le Grand Capricorne, espèce protégée dont la présence est avérée dans 2 chênes et fortement présumée sur un troisième suite à une recherche en avril 2020.</p> <p>Suite aux inventaires entre avril 2019 et août 2020, aucune espèce d'insecte protégée n'a été identifiée dans l'aire d'étude immédiate.</p> <p>Le secteur ne présente pas d'enjeu particulier pour les odonates (absence de points d'eau), les lépidoptères rhopalocères et les orthoptères.</p>
--------------------	--

## 2. Mesures mises en œuvre relatives au projet de maison de santé

Ce tableau synthétise les mesures mises en œuvre à l'échelle du projet d'aménagement de la maison de santé.

Nature de la mesure	Intitulé	Descriptif simplifié
Evitement	Recherche de la préservation des arbres favorables au Grand capricorne et aux chiroptères	Le plan d'aménagement a été redéfini (modification de la voirie routière) pour favoriser l'évitement géographique d'un chêne identifié comme favorable au Grand Capricorne.
Réduction	Choix de la période coupe des arbres (cible de l'avifaune)	Les arbres concernés seront coupés en dehors de la période reproduction de l'avifaune
Réduction	Méthode de coupe des arbres (cible des chiroptères)	Les cavités des 2 chênes coupés seront bouchées à l'automne. Ensuite une méthode douce sera mise en œuvre
Réduction	Gestion des fûts	Les deux chênes accueillant le Grand Capricorne seront coupés par fûts. Ces fûts seront déplacés dans un parc à proximité (350 m) où les potentialités d'accueil de l'espèce sont possibles
Accompagnement	Mise en place de nichoirs à chiroptères	Installation de 3 à 5 nichoirs
Accompagnement	Mise en place de nichoirs à oiseaux	Installation de 3 à 5 nichoirs
Accompagnement	Plantation d'arbres	14 arbres seront plantés en 2023 sur la rue Jacques Cartier, à proximité immédiate du site de la maison de santé. Plus généralement, le plan guide validé début 2020 prévoit à l'horizon 2027 la plantation d'environ 560 nouveaux arbres sur le secteur Bout-des-Pavés / Chêne des Anglais. Les essences plantées seront étudiées avec le SEVE dans le cadre du plan de gestion élaboré pour le projet.
Compensation	Création d'îlots de vieillissement	Deux îlots de vieillissement seront créés <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'un au sud du projet : haie de chêne de 6 arbres avec à proximité un septième déjà colonisé par le Grand Capricorne</li> <li>- L'un dans le parc à proximité des fûts déposés à la suite de la coupe (potentiels d'une dizaine d'arbres)</li> </ul>
Suivi	Suivi des îlots de vieillissement	Mise en place d'un suivi sur 30 ans (2 passages tous les 5 ans)

